

RCS : ROUEN Code greffe : 7608

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00448 Numéro SIREN : 424 893 774 Nom ou dénomination : A.L.I.S.E

Ce dépôt a été enregistré le 11/01/2023 sous le numéro de dépôt 177

Désignation de l'entreprise : SAS ALISE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 102 RUE DU BOIS TISON		76160 ST JACQUES SUR DARNETAL	
Durée de l'exercice précédent* 12		Néant ☐	
Numéro SIRET* 4 2 4 8 9 3 7 7 4 0 0 0 4 4			
		Exercice N clos le 3 0 0 6 2 0 2 2	
		N-1 3 0 0 6 2 0 2 1	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
Frais d'établissement * AB		AC	
Frais de développement * CX		CQ	
Concessions, brevets et droits similaires AF		AG 47 610 39 901 7 709 9 775	
Fonds commercial (1) AH		AI	
Autres immobilisations incorporelles AJ		AK	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM	
Terrains AN		AO 8 615 4 645 3 970 4 832	
Constructions AP		AQ 38 616 26 167 12 450 14 381	
Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS 130 802 78 591 52 210 60 895	
Autres immobilisations corporelles AT		AU 164 203 97 603 66 600 38 814	
Immobilisations en cours AV			
Avances et acomptes AX		AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT	
Autres participations CU		CV	
Créances rattachées à des participations BB		BD	
Autres titres immobilisés BD		BE	
Prêts BF		BG	
Autres immobilisations financières* BH		BI 10 953 10 953 13 953	
TOTAL (II) BJ		BK 400 800 246 907 153 893 142 650	
Matières premières, approvisionnements BL		BM	
En cours de production de biens BN		BO	
En cours de production de services BP		BQ	
Produits intermédiaires et finis BR		BS 398 499 398 499 367 160	
Marchandises BT		BU	
Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW 2 686 2 686 500	
Clients et comptes rattachés (3)* BX		BY 675 070 675 070 589 983	
Autres créances (3) BZ		CA 79 860 79 860 66 521	
Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE 20 000 20 000	
Disponibilités CF		CG 336 865 336 865 263 872	
Charges constatées d'avance (3)* CH		CI 9 705 9 705 10 680	
TOTAL (III) CJ		CK 1 522 685 1 522 685 1 298 716	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
Primes de remboursement des obligations (V) CM			
Ecart de conversion actif* (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		IA 1 923 485 246 907 1 676 578 1 441 367	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 0	
(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété : *		Stocks : Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS ALISE

Néant ☐ *

		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1.000.000.....)	DA 100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD 10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG 357 671	302 579
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 96 829	85 092
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL 564 500	497 671
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 94 059	142 234
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV 5 912	1 302
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW 50 833	57 464
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 379 764	200 348
	Dettes fiscales et sociales	DY 351 561	372 570
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA 17 534	30 803
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB 212 415	138 977
	TOTAL (IV)	EC 1 112 078	943 696
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 1 676 578	1 441 367
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	{ Ecart de réévaluation libre	1D	
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 1 055 008	850 926
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS ALISE										Néant		*
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	44 099	KE		KF	3 511	
CORPORELLES	Terrains					KG	8 615	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP	38 616	KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS	119 615	KT		KU	11 186	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	40 393	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	4 625	KZ		LA	25 896	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	73 972	LC		LD	19 318	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	285 837	LO		LP	56 400	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T	13 953	1U		1V				
TOTAL IV				LQ	13 953	LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	343 890	0H		0J	59 911		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				par virement de poste à poste		3		4				
				1		2						
				à poste		hors service ou résultant d'une mise en équivalence						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	47 610	IX	47 610	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	8 615	LZ	8 615	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH	38 616	MI	38 616	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	130 802	ML	130 802	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM		MN	40 393	MO	40 393	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	30 521	MR	30 521	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	93 289	MU	93 289	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III			IY		NG		NH	342 236	NI	342 236	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		OU		M7		OW	
		Autres participations			IO		OX		OY		OZ	
Autres titres immobilisés			II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	3 000	2F	10 953	2G	10 953		
TOTAL IV			I3		NJ	3 000	NK	10 953	2H	10 953		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		OK	3 000	OL	400 800	OM	400 800		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le :

3 0 0 6 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS ALISE

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires	1	2			5	6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS ALISENéant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	34 324	PF	5 577	PG		PH	39 901
TOTAL I		RK	34 324	RM	5 577	RN		RO	39 901
Terrains		PI	3 783	PJ	862	PK		PL	4 645
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	24 236	PW	1 931	PX		PY	26 167
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	58 720	QA	19 871	QB		QC	78 591
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	26 863	QE	2 846	QF		QG	29 709
	Matériel de transport	QH	2 193	QI	1 053	QJ		QK	3 246
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	51 120	QM	13 528	QN		QO	64 648
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	166 915	QV	40 091	QW		QX	207 006
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	201 239	QP	45 668	QQ		QR	246 907

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO		
TOTAL III																
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non venant de participations (NP + NQ + NR)		NW				Total général non venant de participations (NS + NT + NU)		NY				Total général non venant de participations (NW - NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS ALISE

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinqui H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SAS ALISE

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	10 953	UV	0	UW	10 953				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	675 070		675 070						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	3 555		3 555						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	2 136		2 136					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	67 108		67 108					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	5 519		5 519					
	Groupe et associés (2)	VC	948		948						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	594		594						
	Charges constatées d'avance	VS	9 705		9 705						
	TOTAUX		VT	775 588	VU	764 635	VV	10 953			
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	1 288		1 288						
	à plus de 1 an à l'origine	VH	92 770		35 700		57 070				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	379 764		379 764						
Personnel et comptes rattachés		8C	116 419		116 419						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	99 550		99 550						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	130 710		130 710						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	4 883		4 883						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	5 912		5 912						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	17 534		17 534						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	212 415		212 415						
TOTAUX		VY	1 061 244	VZ	1 004 174		57 070				
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	5 797					
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	48 505	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	page 21
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	21
Permanence ou changement de méthodes	21
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	22
Etat des amortissements	22
Etat des échéances des créances et des dettes	23
Composition du capital social	24
Evaluation des immobilisations corporelles	24
Evaluation des amortissements	24
Evaluations des produits et en cours	24
Evaluation des créances et des dettes	24
Produits à recevoir	24
Charges à payer	25
Charges et produits constatés d'avance	25
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	25
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Informations en matière de crédit bail	26

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Par décision en date du 30 juin 2021, la société Environnement Invest, associée unique, a décidé de transformer la SARL ALISE en SAS ALISE à compter du 1er juillet 2021.

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation et de présentation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	44 099		3 511
Terrains	8 615		
Installations générales agencements aménagements des constructions	38 616		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	119 615		11 186
Installations générales agencements aménagements divers	40 393		
Matériel de transport	4 625		25 896
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	73 972		19 318
TOTAL	285 837		56 400
Prêts, autres immobilisations financières	13 953		
TOTAL	13 953		
TOTAL GENERAL	343 890		59 911

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			47 610	47 610
Terrains			8 615	8 615
Installations générales agencements aménagements constr.			38 616	38 616
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			130 802	130 802
Installations générales agencements aménagements divers			40 393	40 393
Matériel de transport			30 521	30 521
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			93 289	93 289
TOTAL			342 236	342 236
Prêts, autres immobilisations financières		3 000	10 953	10 953
TOTAL		3 000	10 953	10 953
TOTAL GENERAL		3 000	400 800	400 800

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	34 324	5 577		39 901
Terrains	3 783	862		4 645
Installations générales agencements aménagements constr.	24 236	1 931		26 167
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	58 720	19 871		78 591
Installations générales agencements aménagements divers	26 863	2 846		29 709
Matériel de transport	2 193	1 053		3 246
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	51 120	13 528		64 648
TOTAL	166 915	40 091		207 006
TOTAL GENERAL	201 239	45 668		246 907

ANNEXE

Exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	5 577				
Terrains	862				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	1 931				
Instal.techniques matériel outillage indus.	19 871				
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 846				
Matériel de transport	1 053				
Matériel de bureau informatique mobilier	8 907	4 621			
TOTAL	35 470	4 621			
TOTAL GENERAL	41 047	4 621			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	10 953	0	10 953
Autres créances clients	675 070	675 070	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 555	3 555	
Impôts sur les bénéfices	2 136	2 136	
Taxe sur la valeur ajoutée	67 108	67 108	
Divers état et autres collectivités publiques	5 519	5 519	
Groupe et associés	948	948	
Débiteurs divers	594	594	
Charges constatées d'avance	9 705	9 705	
TOTAL	775 588	764 635	10 953

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 288	1 288		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	92 770	35 700	57 070	
Fournisseurs et comptes rattachés	379 764	379 764		
Personnel et comptes rattachés	116 419	116 419		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	99 550	99 550		
Taxe sur la valeur ajoutée	130 710	130 710		
Autres impôts taxes et assimilés	4 883	4 883		
Groupe et associés	5 912	5 912		
Autres dettes	17 534	17 534		
Produits constatés d'avance	212 415	212 415		
TOTAL	1 061 244	1 004 174	57 070	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	48 505			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	5 797			

ANNEXE

Exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	20.0000	5 000			5 000

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 an
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau et info	Linéaire et dégressif	3-4 ans
Installation et aménag agencem	Linéaire	5-8-10 ans
Matériel industriel	Linéaire	4-5 ans
Mobilier	Linéaire	4 ans

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués en fonction du pourcentage d'avancement des études.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	52 578
Autres créances	8 185
Total	60 764

ANNEXE

Exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 288
Emprunts et dettes financières diverses	114
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	201 937
Dettes fiscales et sociales	133 468
Autres dettes	1 296
Total	338 104

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	9 705
Total	9 705
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	212 415
Total	212 415

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	2 467	
Dont entreprises liées	107	

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				146 648	146 648
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				47 979	47 979
- dotations de l'exercice				29 243	29 243
Total				77 223	77 223
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				55 441	55 441
- exercice				35 060	35 060
Total				90 502	90 502
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				32 894	32 894
- entre 1 et 5 ans				48 465	48 465
Total				81 359	81 359
Valeur résiduelle					
- à un an au plus				2 607	2 607
- entre 1 et 5 ans				1 641	1 641
Total				4 248	4 248
Montant en charge sur l'exercice				35 758	35 758

« A.L.I.S.E »

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 Euros

Siège social : 102 Rue du Bois Tison

76160 SAINT-JACQUES-SUR-DARNETAL

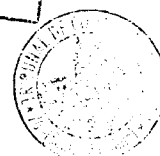
424 893 774 RCS ROUEN

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 7 DECEMBRE 2022

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE-ROUEN
Acte déposé le :

11 JAN. 2023



QUATRIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le **bénéfice de l'exercice clos le 30 Juin 2022 s'élevant à 96 829,06 Euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	96 829,06 Euros
➤ A titre de dividendes, au profit de l'associée unique, la somme de Soit 18,00 Euros par action	90 000,00 Euros
➤ Le solde, en totalité au compte « Autres réserves », soit	6 829,06 Euros

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique précise que le montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2 du Code général des impôts, s'élève à 90 000,00 Euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associée unique, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, précise que les dividendes distribués sont présentés dans le tableau ci-dessous :

30 Juin 2022	5 000	90 000,00 €	/	90 000,00 €	/

Le dividende sera mis en paiement dans les délais légaux.

L'associée unique rappelle que, pour les actionnaires personnes physiques :

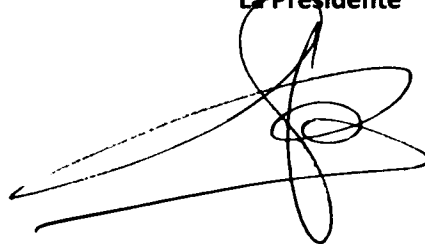
- les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux ;

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 Euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 Euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende ;
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement ;
- conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en FRANCE, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

30 Juin 2021	5 000	30 000,00 €	/	30 000,00 €	/
30 Juin 2020	5 000	9 000,00 €	/	9 000,00 €	/
30 Juin 2019	1 200	9 000,00 €	/	9 000,00 €	/

Certifié conforme
La Présidente



« A.L.I.S.E »

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 Euros

Siège social : 102 Rue du Bois Tison

76160 SAINT-JACQUES-SUR-DARNETAL

424 893 774 RCS ROUEN

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE

DU 7 DECEMBRE 2022

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE-ROUEN
Acte déposé le :

11 JAN. 2023



QUATRIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le **bénéfice de l'exercice clos le 30 Juin 2022 s'élevant à 96 829,06 Euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 96 829,06 Euros

➤ A titre de dividendes, au profit de l'associée unique, la somme de 90 000,00 Euros
Soit 18,00 Euros par action

➤ Le solde, en totalité au compte « Autres réserves », soit 6 829,06 Euros

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique précise que le montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2 du Code général des impôts, s'élève à 90 000,00 Euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associée unique, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, précise que les dividendes distribués sont présentés dans le tableau ci-dessous :

30 Juin 2022	5 000	90 000,00 €	/	90 000,00 €	/

Le dividende sera mis en paiement dans les délais légaux.

L'associée unique rappelle que, pour les actionnaires personnes physiques :

- les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux ;

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 Euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 Euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende ;
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement ;
- conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en FRANCE, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

30 Juin 2021	5 000	30 000,00 €	/	30 000,00 €	/
30 Juin 2020	5 000	9 000,00 €	/	9 000,00 €	/
30 Juin 2019	1 200	9 000,00 €	/	9 000,00 €	/

Certifié conforme
La Présidente

